

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 127 501 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
29.08.2001 Bulletin 2001/35

(51) Int Cl.7: **A41D 13/12, A41D 31/00**

(21) Numéro de dépôt: **01460011.8**

(22) Date de dépôt: **15.02.2001**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **21.02.2000 FR 0002148**

(71) Demandeurs:
• **Coute, Martine**
56400 Plumergat (FR)
• **Queudeville, Gérard**
56420 Plumelec (FR)

• **Menoret-Stien, Aline**
25300 Sainte Colombe (FR)
• **Belot, Maryvonne**
56400 Le Bono (FR)

(72) Inventeurs:
• **Coute, Martine**
56400 Plumergat (FR)
• **Queudeville, Gérard**
56420 Plumelec (FR)
• **Menoret-Stien, Aline**
25300 Sainte Colombe (FR)
• **Belot, Maryvonne**
56400 Le Bono (FR)

(54) **Vêtement d'isolation cutanée permettant l'acquisition et le maintien de l'isothermie**

(57) La présente invention concerne un vêtement d'isolation cutanée, lavable, décontaminable et réutilisable permettant soit le réchauffement actif, soit le maintien de l'isothermie d'un patient dans toutes les conditions où il peut subir une déperdition calorifique.

Ce vêtement est caractérisé en ce qu'il est constitué d'un panneau d'un seul tenant pourvu de systèmes de fermetures à glissières (1.4, 1.6), réalisé en un matériau comprenant une couche supérieure imperméabilisée, une couche médiane de mousse anti-bactéries, solidarisée à la couche supérieure par piqûres type matelassage, et une troisième couche formée d'une doublure en fil de coton enrobé par du polyester relié à l'ensemble par un biais polyester et coton uniquement périphérique de sorte à éviter la perforation de cette couche et à augmenter la filtration.

Le maintien de la chaleur est éventuellement réalisé par des produits peu confortables à revêtement métallisé et par des couvertures bactériostatiques souvent difficiles à maintenir en place sur le patient. Le bas des manches et des jambes comporte des boutons pression plastiques assurant une meilleure étanchéité (1.5, 1.7).

Le vêtement de par son confort, la possibilité de réutilisation et la nature du matériau constitutif répond aux besoins du patient par une dimension « qualité » de la prise en charge cutanée aux niveaux : chaleur, pu-deur et douleur.

Le vêtement se replie dans le sac cousu à l'encolure.

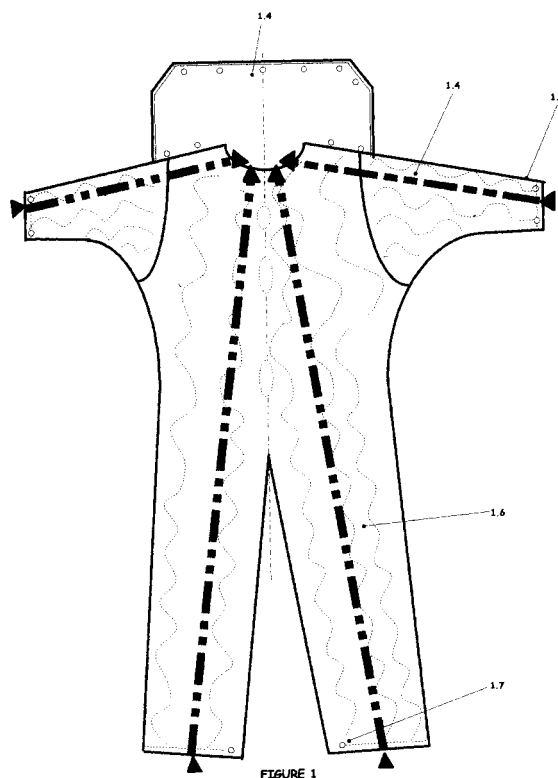


FIGURE 1

EP 1 127 501 A1

Description

[0001] Le vêtement de par son confort, la possibilité de réutilisation et la nature du matériau constitutif répond aux besoins du patient par une dimension « qualité » de la prise en charge cutanée aux niveaux : chaleur, pudeur, douleur.

[0002] Ainsi l'invention a pour objet un vêtement d'isolation cutanée caractérisé en ce qu'il est constitué de fermetures à glissières de haut en bas et de bas en haut permettant une mise en place rapide et efficace.

[0003] Le maintien de l'isothermie ou la suppression de l'hypothermie est réalisé par un matériau comprenant trois couches : une couche supérieure imperméabilisée, une couche médiane en mousse anti-bactéries à pores inférieurs à 0.3µ solidarisée par piquûre type matelassage afin de permettre le filtrage de l'air, enfin une troisième couche formée d'une doublure en fil de coton enrobé par du polyester reliée à l'ensemble par un biais polyester et coton uniquement périphérique de manière à éviter la perforation de cette couche et augmenter la filtration.

[0004] Selon d'autres caractéristiques, le vêtement est destiné à être déployé permettant de poser le patient dessus et le recouvrir sans autre mouvement de ce dernier. En effet son ouverture se fait sur la partie centrale de son encolure à droite et à gauche et cela jusqu'aux pieds, grâce à un système de fermetures à glissières et d'autre part de nouveau à gauche et à droite du cou mais plus excentrique jusqu'aux mains grâce également à des fermetures à glissières.

[0005] Ce vêtement est destiné à recouvrir la personne de la tête aux pieds comme une combinaison à entrejambes et, est constitué de plus, d'une découpe en « T » dont la partie centrale supérieure est échancrée selon une forme circulaire définissant le passage du cou, composée de deux éléments du système de fermeture à glissières (1.4) pour constituer, par repli de ces portions, les manches. Ce vêtement comporte une capuche ayant un biais à droite et à gauche sur la partie supérieure et, est maintenu au centre de sa longueur inférieure à la portion en « T ».

[0006] Selon d'autres particularités, le maintien du tissu de jambes côte à côte se fait grâce à un bouton pression se situant à la partie inférieure de la fermeture à glissières côté interne.

[0007] Dans le prolongement du dos, se dessine une capuche formée d'un élément rectangulaire, la longueur supérieure porte les éléments de deux boutons pression permettant de former capuche.

[0008] Selon une autre caractéristique, l'élément rectangulaire comporte dans sa partie inférieure une ouverture sur toute sa longueur formant une poche permettant de contenir tout le vêtement plié, fermé à l'aide de deux boutons pression.

[0009] Enfin cet élément rectangulaire comporte dans sa partie inférieure et postérieure une poignée permettant de le saisir rapidement et aisément.

[0010] Un rectangle dans le prolongement du dos pourvu sur sa longueur supérieure de deux boutons pression permet par repli de constituer la capuche

[0011] A titre d'illustration, des dessins sont joints qui représentent :

- une vue de l'ensemble du vêtement en position fermée, de face (Fig.1)
- une vue de dos (Fig.2)
- une vue de l'ensemble du vêtement en cours d'utilisation, (Fig.3)
- une vue en plan de la capuche. (Fig.4)

[0012] En référence à ces dessins, le vêtement selon l'invention est en une seule partie et utilisable en toutes circonstances.

[0013] Il est destiné à être posé à plat, en position ouverte, sur toute surface devant recevoir le patient.

[0014] Les parties externes des manches comportant les fermetures à glissières sont rabattues sur les bras puis fermées

A titre d'illustration, des dessins sont joints qui représentent :

Figure 1 :

[0015] Une vue de face de l'ensemble du vêtement d'isolation cutanée . La combinaison se replie dans le sac cousu à l'encolure.

Figure 2:

[0016] Une vue de dos de l'ensemble du vêtement d'isolation cutanée

Figure 3:

[0017] Une vue de face de l'ensemble du vêtement d'isolation cutanée avec le patient installé à l'intérieur et la capuche en place.

Figure 4 :

[0018] Une vue en plan de la capuche

[0019] Sur les dessins les références 1.5 représentent les bas de manches avec pressions plastiques, les références 1.7 indiquent les bas de jambes avec pressions plastiques et les références 1.4 et 1.6 représentent les glissières manches, devant jambes, séparables double curseur, maille de 10, injectées, curseurs rouges.

Revendications

1. Vêtement d'isolation cutanée permettant l'acquisition et le maintien de l'isothermie, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un panneau d'un seul tenant

pourvu de systèmes de fermetures à glissières permettant sa fermeture, réalisé en un matériau comprenant trois couches :

- une couche supérieure imperméabilisée,
- une couche médiane de mousse anti-bactérie à pores inférieurs à 0.3μ solidarisée à la couche supérieure par piqûres type matelassage de manière à permettre le filtrage de l'air et la retenue des squames cutanées émanant du patient.
- Enfin une troisième couche formée d'une doublure en fil de coton enrobé par du polyester relié à l'ensemble par un biais polyester et coton uniquement périphérique, de sorte à éviter la perforation de cette couche et à augmenter la filtration.

2. Vêtement selon revendication 1 caractérisé en ce qu'il est destiné à recouvrir la personne de la tête au pied comme combinaison à entrejambes et est constituée de plus d'une découpe en « T » dont la partie centrale supérieure est échancrée selon une forme circulaire définissant le passage du cou, composée de deux éléments du système de fermeture à glissières (1.4) pour constituer, par repli de ces portions, les manches. 20
3. Vêtement selon revendication 2 caractérisé en ce que les manches comportent à leurs extrémités les éléments de deux boutons pression (1.5) assurant une meilleure étanchéité. 30
4. Vêtement selon revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'échancrure du cou est constituée dans sa partie centrale à droite et à gauche d'un système de fermeture à glissières du cou jusqu'aux pieds (1.6) constituant par repli de ces portions, les jambes. 35
5. Vêtement selon revendication 4 caractérisé en ce que le maintien du tissu des jambes côte à côte se fait grâce à un bouton pression se situant à la partie inférieure de la fermeture à glissières côté interne (1.7). 40
6. Vêtement selon revendication 2 caractérisé en ce qu'il comporte une capuche ayant un biais à droite et à gauche sur la partie supérieure et est maintenue au centre de sa longueur inférieure à la portion en « T » et en ce que la longueur supérieure de la capuche porte les éléments de deux boutons pression dont la fixation permet de former capuche (2.1). 45
7. Vêtement selon revendication 6 caractérisé en ce que la capuche comporte une poche sur la partie antérieure qui s'ouvre à la base du cou et est des-

tinée à contenir tout le vêtement plié, maintenu ainsi grâce aux éléments de quatre boutons pression. Fig.4 (4.1).

8. Vêtement selon les revendications 6 et 7 caractérisé en ce que la capuche comporte dans sa partie inférieure et centrale une poignée permettant de saisir l'ensemble rapidement et aisément. Fig.2 (2.1)
9. Vêtement selon les revendications 1,2,3,4,5,6,7, et 8 caractérisé en ce que le vêtement puisse être de différentes tailles et est destiné à être placé en position ouverte sur toute surface pouvant recevoir le patient.

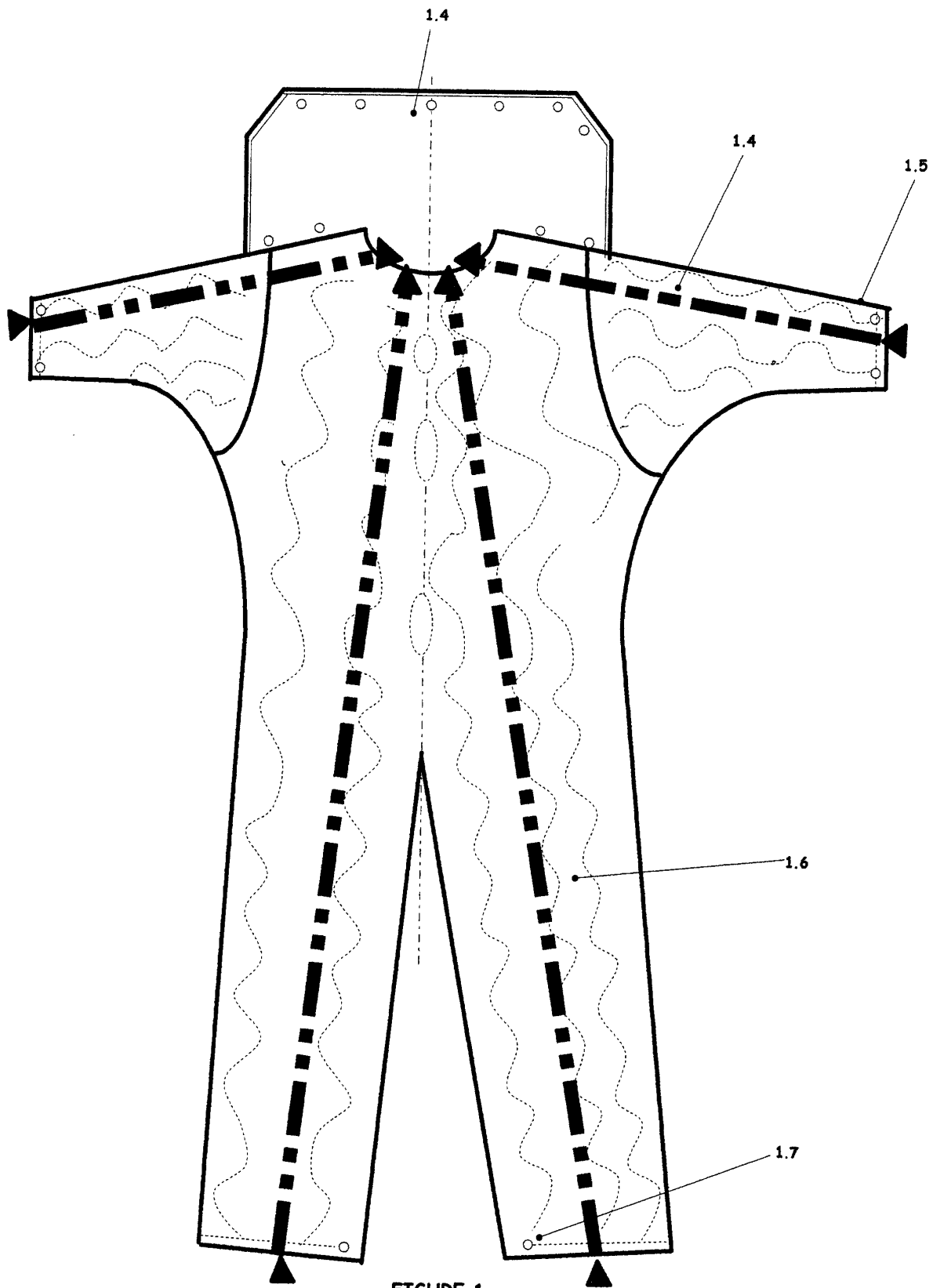
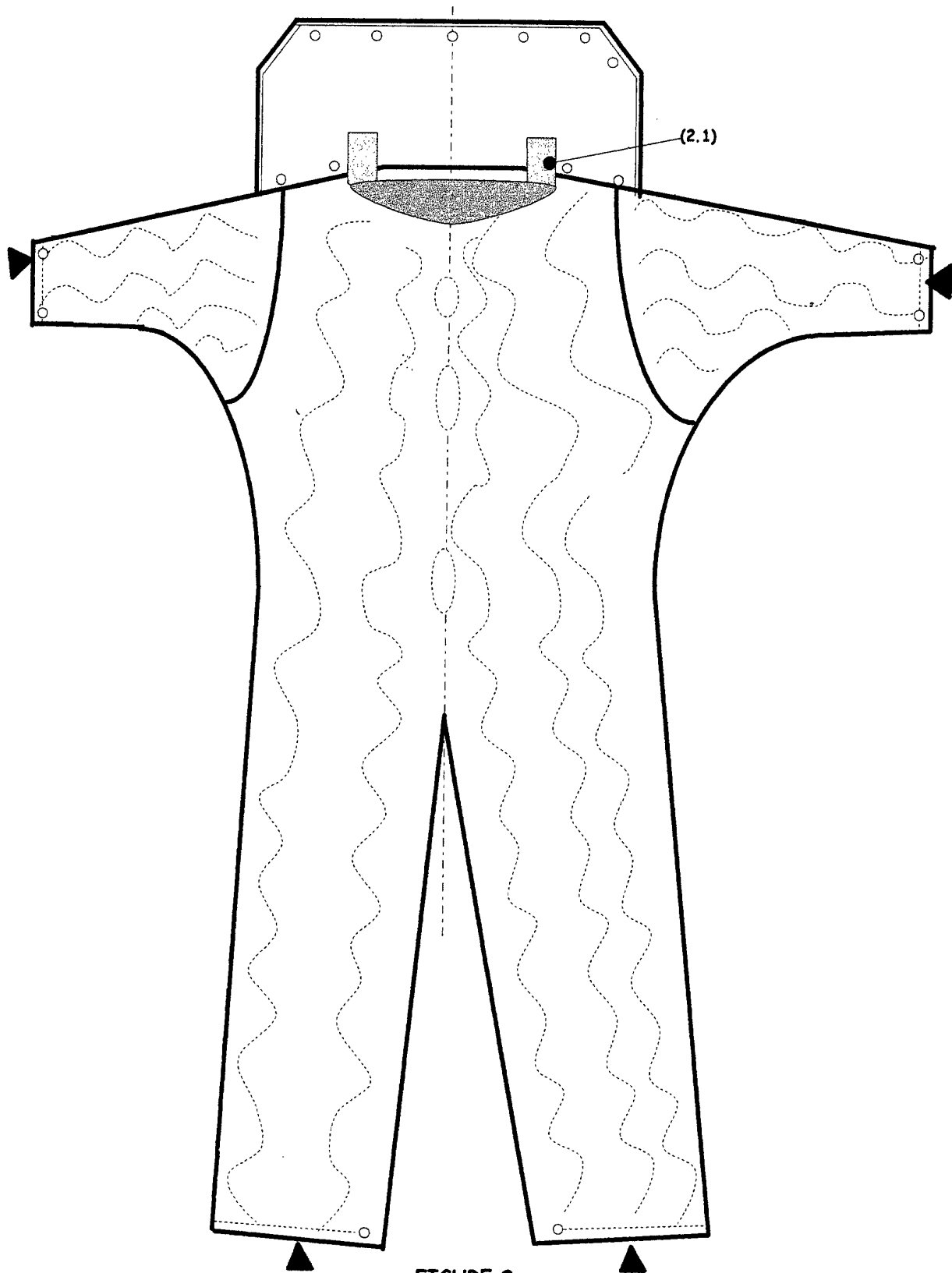


FIGURE 1



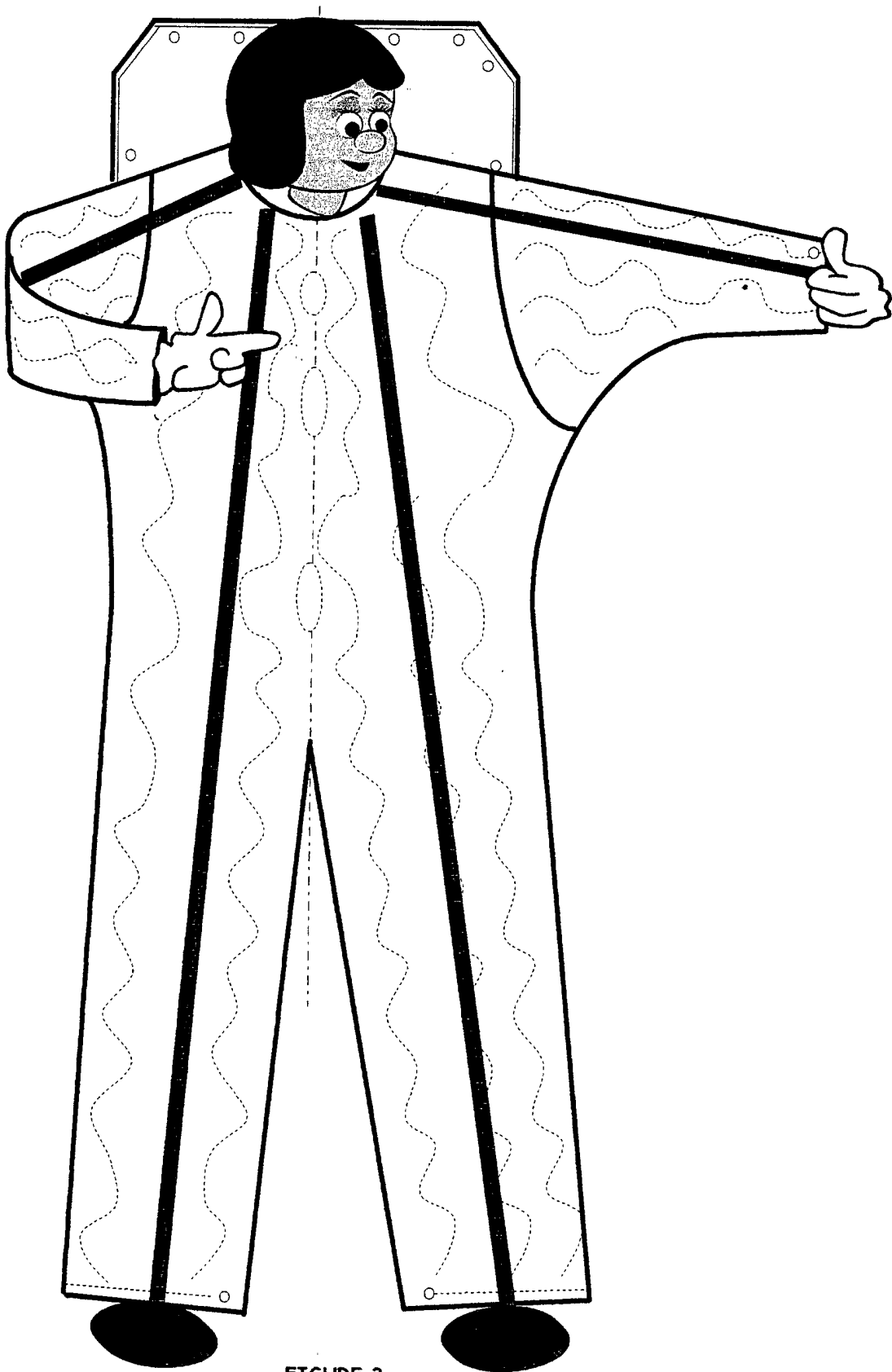


FIGURE 3

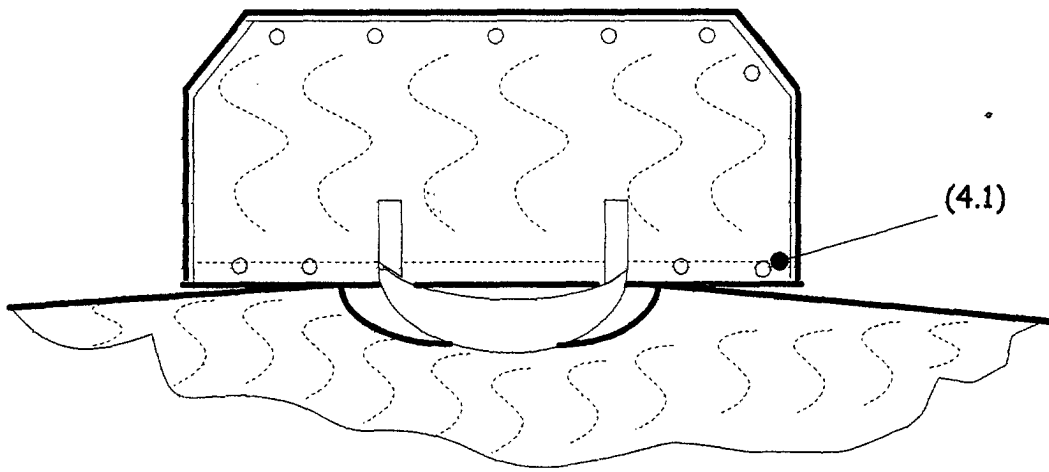


Figure 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 46 0011

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
Y	FR 2 727 833 A (BELOT MARYVONNE) 14 juin 1996 (1996-06-14) * page 1, ligne 3 * * page 1, ligne 21 - page 2, ligne 6 * * page 5, ligne 1 - ligne 3; figure 5 *	1-9	A41D13/12 A41D31/00
Y	DE 198 36 892 A (KRANKENHAUSZWECKVERBAND INGOLS) 17 février 2000 (2000-02-17) * colonne 1, ligne 6 * * colonne 1, ligne 45 - ligne 48 * * colonne 2, ligne 24 - ligne 26 * * colonne 3, ligne 16 - ligne 24; revendications 1,3-5,10,12; figures *	1-9	
A	US 2 291 861 A (ASTROVE) 4 août 1942 (1942-08-04) * page 2, ligne 11 - ligne 20; revendication 1; figure 2 *	1,2	
A	DE 195 13 887 C (UNIV DRESDEN TECH) 28 mars 1996 (1996-03-28) * colonne 2, ligne 24 - ligne 25 * * colonne 2, ligne 34 - ligne 43 * * colonne 3, ligne 6; figure 4 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7) A41D A41B
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 07, 31 juillet 1996 (1996-07-31) & JP 08 080319 A (KAITOO HIRUZU:KK), 26 mars 1996 (1996-03-26) * abrégé *	1,2,4	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1998, no. 13, 30 novembre 1998 (1998-11-30) & JP 10 204709 A (ONISHI MATSUKO), 4 août 1998 (1998-08-04) * abrégé *	1,2,6	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		11 juin 2001	Monné, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arriére-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503.03 B2 (P040202)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 46 0011

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

11-06-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2727833 A	14-06-1996	AUCUN	
DE 19836892 A	17-02-2000	EP 0980653 A	23-02-2000
US 2291861 A	04-08-1942	AUCUN	
DE 19513887 C	28-03-1996	AUCUN	
JP 08080319 A	26-03-1996	AUCUN	
JP 10204709 A	04-08-1998	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82